

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 30 AVRIL 2024**

INDEX

	<i>Page</i>
Déclaration de responsabilité administrative	1
Commentaire sur les états financiers consolidés de l'Université York – 2023/2024 et perspectives financières	2
Sommaire des revenus et des dépenses	4
Rapport d'audit	8
État de la situation financière	10
Exposé récapitulatif des résultats et variations du déficit.....	11
Exposé récapitulatif des variations de l'actif net	12
État consolidé des flux de trésorerie	13
Notes sur les états financiers consolidés	14

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE

L'administration de l'Université York (l'« Université ») est responsable de la préparation des états financiers consolidés, des notes annexes et de toutes les autres informations financières contenues dans ce rapport annuel.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations à but non lucratif. L'administration estime que les états financiers consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière consolidée de l'Université au 30 avril 2024, ainsi que les résultats consolidés de ses opérations et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice se terminant à cette date. Afin d'atteindre l'objectif d'une présentation fidèle à tous égards importants, des estimations et des jugements raisonnables ont été utilisés. En outre, l'administration s'est assurée que toutes les informations financières présentées dans ce rapport ont été préparées d'une manière cohérente avec les états financiers consolidés.

Pour remplir ses responsabilités et reconnaître les limites inhérentes à tout système, l'administration a développé et maintient un système de contrôle interne conçu pour garantir de manière raisonnable que les actifs de l'Université sont protégés contre la perte et que les registres comptables constituent une base fiable pour la préparation des états financiers consolidés.

L'Université a retenu les services d'Aon Hewitt afin d'obtenir une estimation de ses obligations en matière de retraites et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. L'administration a fourni à l'actuaire chargé de l'évaluation les informations nécessaires à l'établissement du rapport de l'Université et conserve la responsabilité finale de la détermination et de l'estimation des engagements déclarés en matière de retraites et d'autres obligations liées aux prestations.

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité en matière d'examen des états financiers consolidés et du présent rapport annuel principalement par l'intermédiaire de son comité des finances et de la vérification (le « comité »). La majorité des membres du comité ne sont pas des membres de la direction ou du personnel de l'Université. Le comité rencontre régulièrement l'administration, ainsi que les auditeurs internes et externes, pour discuter des résultats des vérifications et des questions relatives à l'information financière, et pour s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. Les auditeurs ont pleinement accès au comité avec et sans la présence de l'administration.

La firme de comptables professionnels agréés Ernst & Young LLP, les auditeurs nommés par le conseil d'administration, a produit le rapport sur les états financiers consolidés pour l'exercice se terminant le 30 avril 2024. Le rapport d'audit décrit l'étendue de l'audit et son opinion sur la présentation de l'information contenue dans les états financiers consolidés.



Carol McAulay
Vice-présidente des finances et de
l'administration



Rhonda L. Lenton
Présidente et vice-chancelière

COMMENTAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'UNIVERSITÉ YORK – 2023/2024 ET PERSPECTIVES FINANCIÈRES

L'année 2023/2024 a été caractérisée par des événements internes et externes qui ont eu des répercussions importantes sur les activités de l'Université et sur le secteur de l'enseignement postsecondaire en général, notamment l'interruption de travail due à la grève du SCFP 3903, qui représente plus de 3 000 auxiliaires et assistants à l'enseignement contractuels de l'Université, la poursuite de la politique de gel des droits de scolarité, l'abrogation du projet de loi 124, un contexte compétitif pour les étudiants internationaux et l'impact de l'inflation. Malgré ces défis, l'Université a réussi à mener à bien ses programmes éducatifs.

Analyse financière

Les recettes provenant des droits de scolarité des étudiant·e·s pour 2023/2024 sont dues à la baisse du nombre d'étudiants internationaux de premier cycle et à l'impact de la grève du SCFP 3903. Les inscriptions nationales au premier cycle ont totalisé 36 504 équivalents à plein temps pour l'exercice (« EPTE ») pour 2023/2024 par rapport à 34 623 EPTE pour l'année précédente. Les inscriptions internationales au premier cycle ont été affectées par des retards dans le traitement des visas des étudiants et, pour 2023/2024, s'élevaient à 6 100 EPTE par rapport à 7 046 EPTE pour l'année précédente. Les recettes globales provenant des droits de scolarité des étudiant·e·s ont diminué, passant de 726,5 M\$ en 2022/2023 à 696,7 M\$ en 2023/2024. Les recettes provenant des droits de scolarité continuent d'être affectées par la décision du gouvernement provincial de réduire les droits de scolarité nationaux de 10 % en 2019/2020 et de les geler de 2020/2021 à 2023/2024.

Les subventions gouvernementales, qui se composent en grande partie de subventions provinciales et d'autres financements liés à la recherche, sont passées de 398,8 M\$ en 2022/2023 à 412,8 M\$ en 2023/2024. L'augmentation est principalement due à la hausse des subventions de recherche.

Les ventes et les services ont continué à se redresser pendant l'année en cours pour atteindre 72,9 M\$ (2022/2023 : 67,2 M\$), en grande partie grâce à l'augmentation des revenus du logement, du stationnement, des services de restauration et de la librairie, car l'Université a repris ses activités sur les campus pendant toute l'année.

Les revenus d'investissement des fonds de fonctionnement ont augmenté pour atteindre 68,5 M\$ (2022/2023 : 56,1 M\$), en grande partie grâce à des taux d'intérêt plus favorables au cours de l'exercice. L'Université applique la méthode du report pour la comptabilisation des revenus d'investissement des dotations externes et prend en compte les revenus d'investissement dans l'exposé récapitulatif des résultats au fur et à mesure que les dépenses correspondantes sont engagées.

La valeur marchande des dotations de l'Université a chuté de 582,7 M\$ au 30 avril 2023 à 627,0 M\$ au 30 avril 2024, principalement en raison des fluctuations des marchés financiers au cours de l'exercice. Le taux de rendement de l'Université était de 9,5 % en 2023/2024 (8,1 % en 2022/2023).

La trésorerie d'exploitation et les équivalents de trésorerie de l'Université ont diminué pour atteindre 90,2 M\$ au 30 avril 2024 (2022/2023 : 78,9 M\$), tandis que les ressources de fonctionnement investies dans des investissements à court et à moyen terme ont diminué pour atteindre 925,0 M\$ au 30 avril 2024 (2022/2023 : 985,2 M\$). Sur les 1 015,2 M\$ de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et d'investissements à court et à moyen terme au 30 avril 2024 (2022/2023 : 1 064,1 M\$), 242,1 M\$ sont détenus pour des contributions soumises à des restrictions externes (2022/2023 : 237,3 M\$) et 94,5 M\$ sont détenus pour le fonds d'amortissement (2022/2023 : 93,4 M\$). L'Université conserve les soldes restants pour financer ses programmes d'exploitation et ses plans d'investissement.

Les salaires et avantages sociaux sont passés de 894,1 M\$ en 2022/2023 à 997,5 M\$ en 2023/2024. L'augmentation des salaires et des avantages sociaux résulte principalement de la résolution de conventions collectives négociées antérieurement, déclenchée par l'abrogation de la loi 124 du gouvernement de l'Ontario, de l'amélioration des avantages sociaux, des augmentations de salaire et de l'augmentation des coûts d'enseignement, de recherche et d'administration pour soutenir la mission académique et de recherche de l'Université.

L'Université continue de soutenir sa communauté étudiante grâce à une aide financière. Les bourses d'études sont passées de 116,5 M\$ en 2022/2023 à 117,2 M\$ en 2023/2024.

L'Université a une dette à long terme de 600,0 M\$ (2022/2023 : 600,3 M\$). Les intérêts sur la dette à long terme s'élevaient à 26,2 M\$ en 2023/2024 (2022/2023 : 28,2 M\$).

Les frais de fonctionnement en 2023/2024 s'élevaient à 178,3 M\$ par rapport à 170,4 M\$ en 2022/2023 quand l'Université a repris ses activités après la pandémie.

L'Université a connu un arrêt de travail prolongé au cours de l'année, ce qui a eu pour conséquence de prolonger le trimestre universitaire jusqu'à l'année fiscale suivante. Cela a entraîné le report de 50,0 M\$ de recettes liées aux droits de scolarité qui n'avaient pas été versés à la fin de l'exercice.

Comme le montre le bilan consolidé, le déficit cumulé non affecté de l'Université est passé de 68,6 M\$ en 2023 à 56,7 M\$ en 2024. La diminution de 11,9 M\$ du déficit accumulé est principalement due à un excédent des activités auxiliaires. Les excédents et déficits liés aux activités universitaires sont soumis à des restrictions internes et ne modifient pas le déficit non affecté de l'Université.

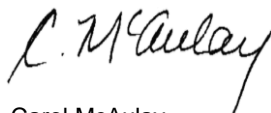
Grands projets d'investissement

Les activités de planification et de construction se sont poursuivies sur un certain nombre de projets d'investissement importants, bien que les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, l'augmentation du coût des matériaux et les problèmes de main-d'œuvre continuent d'avoir un impact sur la construction, affectant à la fois le budget et le calendrier.

La construction du projet du campus Markham Centre (« CMC »), qui a débuté au cours de l'exercice 2021, s'est poursuivie tout au long de l'exercice, les coûts engagés à ce jour s'élevant à 228,5 M\$ sur un budget total de 330,5 M\$. Le CMC est financé par des débentures de 135 M\$ (100 M\$ émis en 2020 et 35 M\$ provenant d'une débenture antérieure) et par la contribution de la Ville de Markham pour le terrain, évalué à 50 M\$, une contribution de la région de York de 25 M\$, une collecte de fonds de 50 M\$ et une contribution de 70,5 M\$ provenant des réserves. Le campus Markham Centre devrait ouvrir ses portes en automne 2024. Les programmes proposés sur le campus Markham Centre créeront des opportunités d'apprentissage de haute qualité afin de préparer les étudiantes et étudiants à l'économie numérique. Le campus pourra accueillir jusqu'à 4 200 étudiants de premier cycle et de cycle supérieur, avec la flexibilité nécessaire pour répondre aux demandes de croissance futures, et assurera la présence de l'Université dans la région de York, qui connaît une croissance rapide.

La conception des installations de neuroscience au Centre de recherche Sherman sur les sciences de la santé s'est également poursuivie. Ce projet a un budget de 51,5 M\$ et devrait être achevé en avril 2025. Le bâtiment accueillera le centre de recherche en neurosciences VISTA et des bureaux et des locaux cliniques supplémentaires à la Faculté de la santé. Les coûts du projet sont financés par les réserves en capital de l'Université, des débentures externes et un prêt interne.

Plusieurs autres projets approuvés sont en cours, notamment la galerie Goldfarb de l'Université York (budget de 13,5 M\$) et le programme de renouvellement des systèmes étudiants (budget de 120 M\$). L'Université a aussi continué à investir dans la rénovation des espaces sur les campus dans le cadre de ses programmes de rénovation des salles de classe et des toilettes.



Carol McAulay

Vice-présidente des finances et de l'administration

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Total des revenus et des dépenses

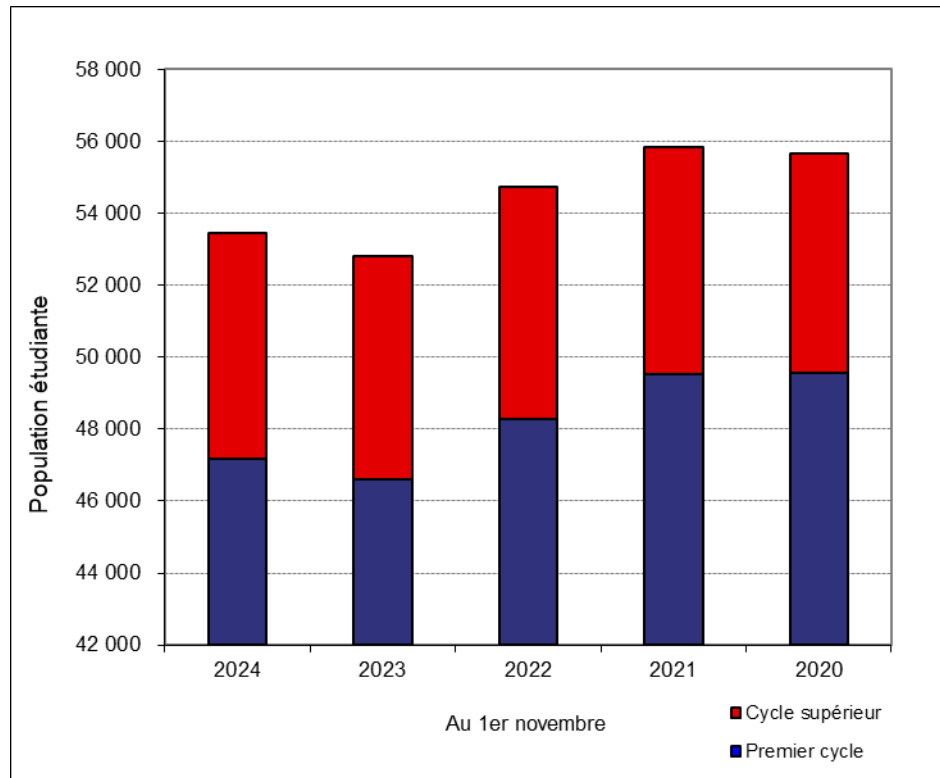
(Millions de dollars)

Exercice terminé le 30 avril	2024	2023	2022	2021	2020
	\$	\$	\$	\$	\$
REVENUS					
Droits de scolarité	696,7	726,5	731,4	741,5	714,2
Subventions publiques et autres subventions à des fins restreintes	412,8	398,8	390,6	388,2	387,2
Revenus d'investissement	68,5	56,1	26,9	36,2	37,3
Frais, recouvrements et autres revenus	46,2	36,7	28,8	27,6	37,3
Ventes et services	72,9	67,2	43,2	26,9	64,7
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	19,6	19,5	18,5	18,2	18,1
Dons	15,9	12,2	15,3	8,2	9,8
	1 332,6	1 317,0	1 254,7	1 246,8	1 268,6
DÉPENSES					
Salaires et avantages sociaux	997,5	894,1	846,3	806,9	772,4
Coûts de fonctionnement	178,3	170,4	151,9	132,2	158,6
Bourses d'études et d'entretien	117,2	116,5	116,1	123,5	98,2
Amortissement d'immobilisations	56,6	51,9	49,1	48,4	48,5
Intérêts sur la dette à long terme	26,2	28,2	29,5	30,3	27,2
Taxes et services publics	28,1	27,7	25,3	23,0	27,0
Coût des ventes et des services	7,2	7,4	7,2	7,4	11,4
	1 411,1	1 296,2	1 225,4	1 171,7	1 143,3

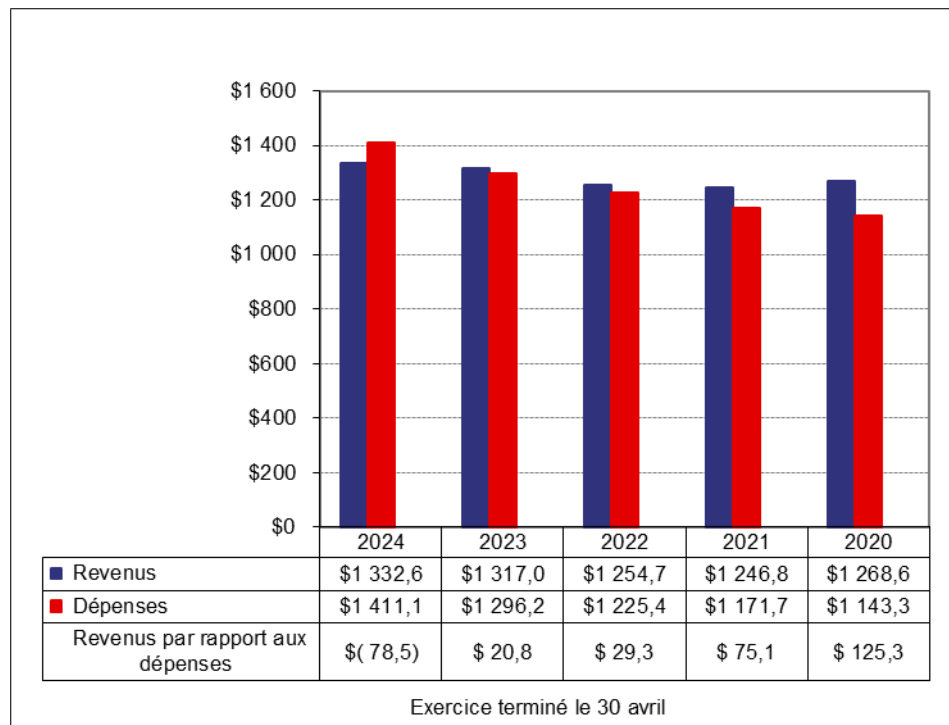
% du total des revenus et des dépenses

Exercice terminé le 30 avril	2024	2023	2022	2021	2020
	%	%	%	%	%
REVENUS					
Droits de scolarité	52,3	55,2	58,4	59,4	56,4
Subventions publiques et autres subventions à des fins restreintes	31,0	30,3	31,1	31,1	30,5
Revenus d'investissement	5,1	4,3	2,1	2,9	2,9
Frais, recouvrements et autres revenus	3,5	2,8	2,3	2,2	2,9
Ventes et services	5,5	5,1	3,4	2,2	5,1
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1,4	1,4	1,5	1,5	1,4
Dons	1,2	0,9	1,2	0,7	0,8
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
DÉPENSES					
Salaires et avantages sociaux	70,7	69,0	69,1	68,9	67,5
Coûts de fonctionnement	12,6	13,1	12,4	11,3	13,9
Bourses d'études et d'entretien	8,3	9,0	9,4	10,5	8,6
Amortissement d'immobilisations	4,0	4,0	4,0	4,1	4,2
Intérêts sur la dette à long terme	1,9	2,2	2,4	2,6	2,4
Taxes et services publics	2,0	2,1	2,1	2,0	2,4
Coût des ventes et des services	0,5	0,6	0,6	0,6	1,0
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

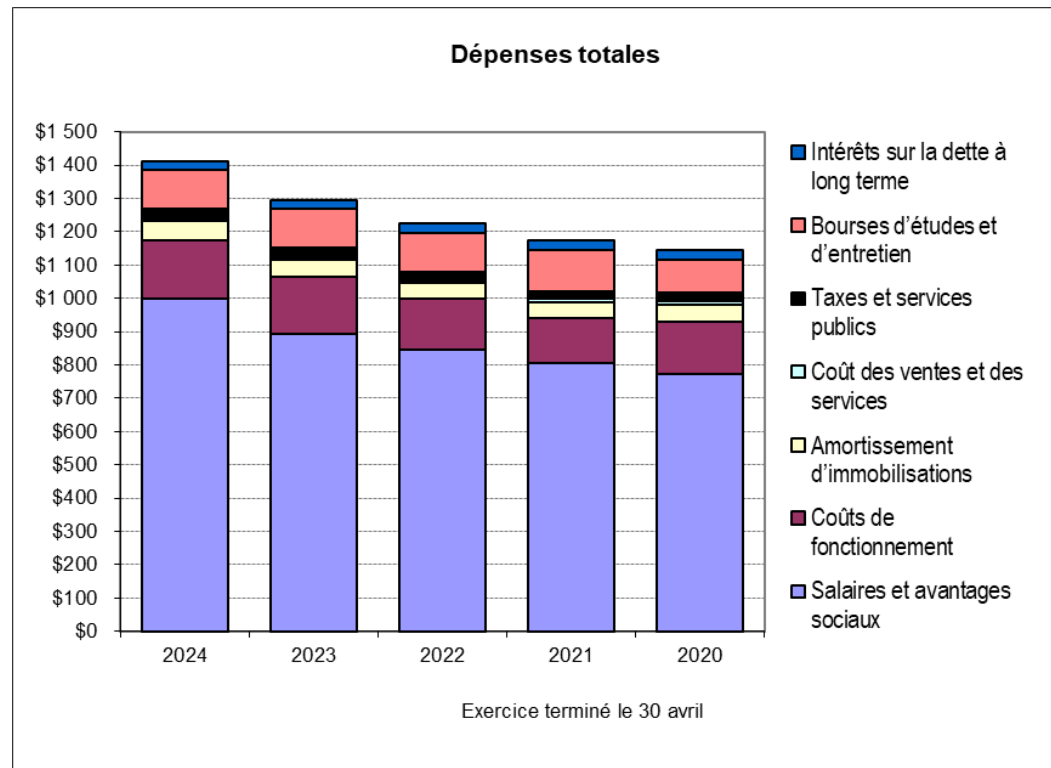
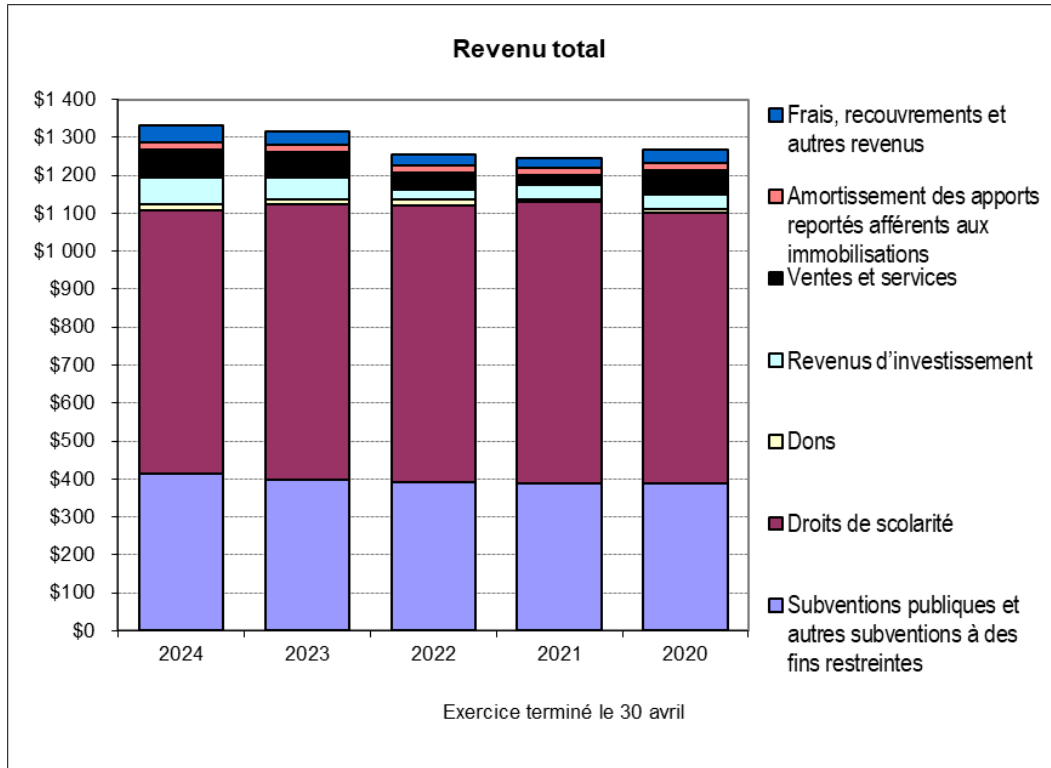
EFFECTIFS ÉTUDIANTS 2020 – 2024



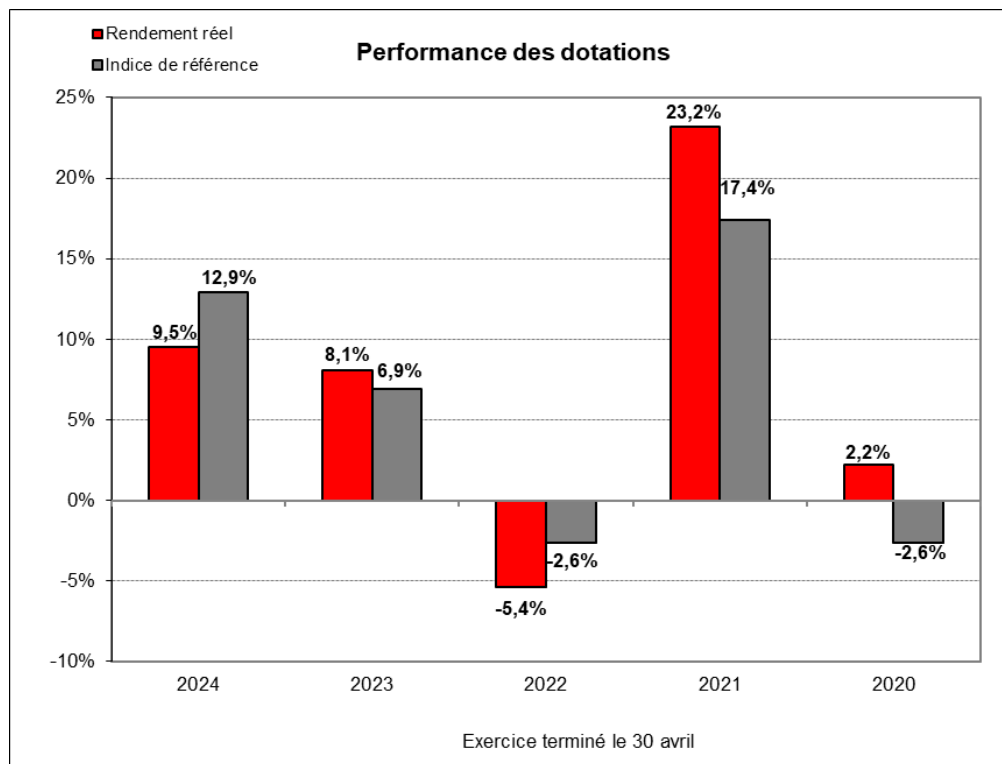
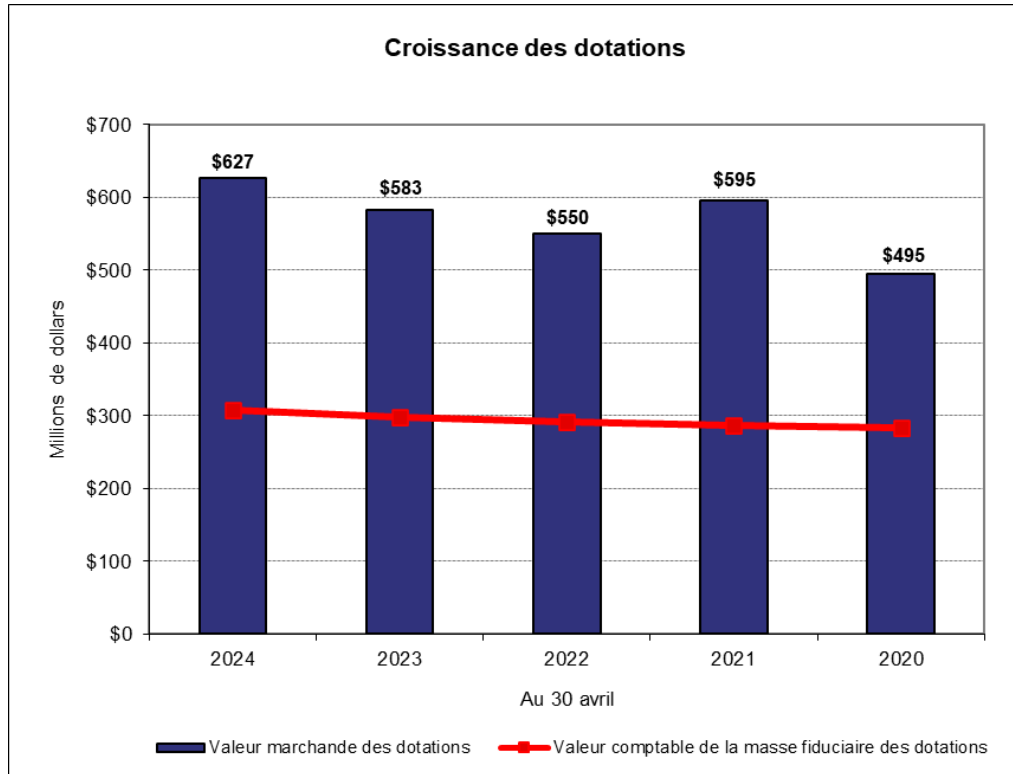
REVENUS ET DÉPENSES Exercice terminé le 30 avril 2020 – 2024 (Millions de dollars)



SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES
Exercice terminé le
30 avril 2020 – 2024
(Millions de dollars)



CROISSANCE ET PERFORMANCE DE LA DOTATION 2020 – 2024



Rapport d'audit

Au conseil d'administration de
l'Université York

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers consolidés de l'**Université York** (l'« Université »), qui comprennent le bilan consolidé au 30 avril 2024, l'exposé récapitulatif des résultats et les variations du déficit, l'exposé récapitulatif des variations de l'actif net et l'exposé récapitulatif des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris un sommaire des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, à tous les égards, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'Université au 30 avril 2024 ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Bases de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport relatif aux *responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés*. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie applicables à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités déontologiques conformément à ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations incluses dans le rapport financier, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés ni notre rapport d'audit sur ceux-ci. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance à leur sujet.

Dans le cadre de notre contrôle des états financiers consolidés, notre responsabilité est de lire les autres informations et, ce faisant, d'examiner si elles présentent des incohérences importantes avec les états financiers consolidés ou avec les connaissances que nous avons acquises au cours du contrôle, ou si elles comportent des inexactitudes importantes.

Nous avons obtenu les autres informations avant la date de ce rapport d'audit. Si, sur la base du travail que nous avons effectué, nous concluons à l'existence d'une anomalie dans ces autres informations, nous sommes tenus d'en faire état dans ce rapport d'audit. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organisations sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour préparer des états financiers consolidés exempts d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son activité, d'indiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser ses activités, ou si elle n'a pas d'autre solution réaliste.

Les personnes responsables de la gouvernance sont chargées de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de l'Université.

Responsabilités de l'auditeur pour la vérification des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de produire un rapport d'audit comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement admises au Canada détecte toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou globalement, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers consolidés.

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes d'audit généralement admises au Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'exercice. Nous devons aussi :

- Identifier et évaluer les risques d'anomalies importantes dans les états financiers consolidés, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, concevoir et mettre en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des déclarations inexactes ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenir une compréhension du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Évaluer l'adéquation des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par la direction.
- Conclure sur le bien-fondé de l'utilisation par la direction du principe de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude importante liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers consolidés ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou des conditions futurs peuvent amener l'Université à cesser d'être en situation de continuité d'exploitation.
- Évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations à fournir, et déterminer si les états financiers consolidés représentent les transactions et les événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.
- Obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités ou des activités commerciales avec l'Université pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe. Nous restons les seuls responsables de notre opinion.

Nous communiquons avec les personnes responsables de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, l'étendue et le calendrier prévus pour l'audit et les constatations d'audit importantes, y compris les déficiences du contrôle interne que nous avons identifiées au cours de notre audit.

The logo for Ernst & Young LLP, featuring the company name in a stylized, handwritten-style font.

Toronto, Canada,
25 juin 2024

Comptables professionnels agréés,
experts-comptables agréés

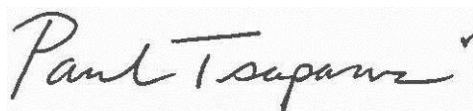
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(Milliers de dollars)

Au 30 avril

	2024	2023
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse et équivalents au comptant	90 180	78 898
Investissements à court terme (notes 3 et 17)	450 585	481 310
Comptes débiteurs (notes 4 et 17)	125 273	127 096
Stocks	3 545	3 252
Dépenses payées d'avance	31 385	24 524
Actif total à court terme	700 968	715 080
Actif du régime de retraite (note 13)	182 382	90 966
Investissements (notes 3 et 17)	1 109 358	1 086 612
Investissement dans le contrat de location (note 4)	38 798	39 551
Immobilisations, nettes (note 5)	1 808 057	1 724 849
	3 839 563	3 657 058
PASSIF		
Court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer (notes 8 et 14)	256 559	183 991
Tranche de la dette à long terme (note 9)	-	326
Revenus reportés (note 18)	128 417	89 652
Apports reportés (note 6)	242 062	233 754
Passif total à court terme	627 038	507 723
Passifs à long terme (notes 8 et 13)	282 426	255 661
Dette à long terme (note 9)	596 808	596 738
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 10)	439 808	437 401
Passif total	1 946 080	1 797 523
Engagements et passifs éventuels (notes 3[c], 7 et 16)		
ACTIF NET		
Déficit	(56 738)	(68 568)
Restrictions internes (note 11)	1 342 429	1 361 391
Dotations (note 12)	607 792	566 712
Actif net total	1 893 483	1 859 535
	3 839 563	3 657 058

Voir les notes annexes

Au nom du conseil d'administration :



Paul Tsaparis
Président



Rhonda L. Lenton
Présidente et vice-chancelière

EXPOSÉ RÉCAPITULATIF DES RÉSULTATS ET DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET

(Milliers de dollars)

Exercice terminé le 30 avril

	2024	2023
	\$	\$
REVENUS		
Droits de scolarité (<i>note 18</i>)	696 724	726 448
Subventions publiques et autres subventions à des fins restreintes (<i>note 6</i>)	412 849	398 830
Revenus d'investissement (<i>note 3</i>)	68 452	56 117
Frais, recouvrements et autres revenus	46 239	36 687
Ventes et services	72 826	67 219
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations (<i>note 10</i>)	19 624	19 548
Dons	15 869	12 186
Revenu total	1 332 583	1 317 035
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux (<i>note 13</i>)	997 528	894 138
Coûts de fonctionnement	178 291	170 370
Bourses d'études et d'entretien	117 193	116 530
Amortissement d'immobilisations	56 565	51 847
Intérêts sur la dette à long terme (<i>note 9</i>)	26 153	28 240
Taxes et services publics	28 134	27 709
Coût des ventes et des services	7 233	7 361
Dépenses totales	1 411 097	1 296 195
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses de l'exercice	(78 514)	20 840
Régimes d'avantages sociaux des employés – réévaluations (<i>note 13</i>)	70 591	18 196
Transferts nets depuis (vers) des actifs nets soumis à des restrictions internes (<i>note 11</i>)	18 962	(24 973)
Transferts nets depuis (vers) des dotations soumises à des restrictions internes (<i>note 12</i>)	791	(701)
Variation du déficit au cours de l'exercice	11 830	13 362
Déficit, début de l'exercice	(68 568)	(53 673)
Ajustement du déficit d'ouverture – réévaluations (<i>note 13</i>)	-	(28 257)
Déficit non affecté, début de l'exercice	(68 568)	(81 930)
Déficit, fin de l'exercice	(56 738)	(68 568)

Voir les notes annexes

EXPOSÉ RÉCAPITULATIF DES VARIATIONS DE L'ACTIF NET
(Milliers de dollars)

Exercice terminé le 30 avril				2024	2023
	Déficit \$	Restrictions internes \$ <i>(note 11)</i>	Dotations \$ <i>(note 12)</i>	Total \$	Total \$
Actif net (déficit) au début de l'exercice	(68 568)	1 361 391	566 712	1 859 535	1 816 312
Ajustement du déficit d'ouverture pour réévaluation des régimes d'avantages sociaux <i>(note 13)</i>	-	-	-	-	(28 257)
Actif net ajusté (déficit), début de l'exercice	(68 568)	1 361 391	566 712	1 859 535	1 788 055
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses de l'exercice	(78 514)	-	-	(78 514)	20 840
Régimes d'avantages sociaux des employés — réévaluations <i>(note 13)</i>	70 591	-	-	70 591	18 196
Transferts nets d'actifs nets soumis à des restrictions internes <i>(note 11)</i>	18 962	(18 962)	-	-	-
Revenus d'investissement sur des dotations soumises à des restrictions externes, moins les montants rendus disponibles pour les dépenses <i>(note 12)</i>	-	-	34 073	34 073	25 102
Contributions à des dotations soumises à des restrictions externes <i>(note 12)</i>	-	-	7 798	7 798	7 342
Transferts nets de dotations soumises à des restrictions internes <i>(note 12)</i>	791	-	(791)	-	-
Actif net (déficit) à la fin de l'exercice	(56 738)	1 342 429	607 792	1 893 483	1 859 535

Voir les notes annexes

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
(Milliers de dollars)

Exercice terminé le 30 avril

	2024	2023
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent (déficit) des recettes par rapport aux dépenses de l'exercice	(78 514)	20 840
Ajouter (déduire) les éléments hors trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations	56 565	51 847
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(19 624)	(19 548)
Amortissement des coûts de transaction	70	66
Charges liées aux régimes d'avantages sociaux du personnel	65 331	62 136
Variation nette des soldes hors trésorerie liés aux opérations (note 14)	108 021	3 722
Contributions aux régimes d'avantages sociaux du personnel	(58 638)	(54 821)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation	73 211	64 242
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Vente d'investissements, montant net (note 14)	42 052	10 964
Acquisition d'immobilisations, montant net (note 14)	(133 484)	(142 200)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement	(91 432)	(131 236)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(326)	(368)
Contributions affectées à des fins de capital (note 10)	22 031	12 091
Contributions à des dotations soumises à des restrictions externes (note 12)	7 798	7 342
Trésorerie provenant des activités de financement	29 503	19 065
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des équivalents au comptant au cours de l'exercice	11 282	(47 929)
Encaisse et équivalents au comptant, début de l'exercice	78 898	126 827
Encaisse et équivalents au comptant, fin de l'exercice	90 180	78 898

Voir les notes annexes

NOTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

(Tous les montants sont en milliers de dollars sauf indication contraire)

30 avril 2024

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

L'Université York (« York » ou l'« Université ») a été constituée en vertu de la *Charte de l'Université York, 1959* et prorogée en vertu de la *Loi sur l'Université York de 1965* par l'Assemblée législative de l'Ontario. L'Université se consacre à la recherche universitaire et à l'enseignement post-secondaire et de cycle supérieur. L'Université est un organisme de bienfaisance enregistré et, en vertu des dispositions de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), elle est exonérée de l'impôt sur le revenu.

Les états financiers consolidés de York reflètent les actifs, les passifs, les actifs nets, les recettes, les dépenses et les autres transactions de toutes les activités de l'Université et des organisations dans lesquelles elle détient une participation majoritaire. En conséquence, ces états financiers consolidés comprennent l'exploitation, les activités de recherche et les opérations auxiliaires de l'Université et de la York University Development Corporation (une société de l'Ontario dont l'Université est l'unique actionnaire), qui supervise le développement de certains terrains non aménagés de York et qui est propriétaire du centre commercial York Lanes.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, qui énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes sans but lucratif au Canada et comprend les principales conventions comptables décrites ci-dessous.

a) Comptabilisation des produits

L'Université applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions, qui comprennent les dons et les subventions. Les subventions sont comptabilisées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré. Les dons sont enregistrés dans les comptes lorsqu'ils sont reçus, car les promesses de dons ne sont pas des créances juridiquement exécutoires. Les contributions non affectées sont comptabilisées en tant que recettes lors de leur enregistrement initial dans les comptes. Les contributions soumises à des restrictions externes, autres que les dotations, sont initialement différées lorsqu'elles sont enregistrées dans les comptes et comptabilisées en tant que revenus dans l'année au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont comptabilisées. Les contributions soumises à des restrictions externes reçues pour l'achat d'immobilisations sont différées lors de leur enregistrement initial dans les comptes et amorties en recettes sur la même base que l'amortissement des immobilisations amortissables correspondantes. Les dotations soumises à des restrictions externes sont comptabilisées comme des augmentations directes de l'actif net lors de leur enregistrement initial dans les comptes.

Les cotisations étudiantes sont comptabilisées en tant que recettes lorsque les cours et les travaux pratiques sont organisés. Le revenu des ventes et des services est comptabilisé au point de vente ou lorsque le service a été fourni.

Les revenus (pertes) d'investissement, qui comprennent les intérêts, les dividendes, les distributions de revenus des fonds communs, les gains et pertes réalisés sur tous les investissements et les gains et pertes non réalisés sur les investissements comptabilisés à la juste valeur, sont comptabilisés en tant que revenus (pertes) d'investissement dans l'exposé récapitulatif des résultats et des variations du déficit, à l'exception des revenus d'investissement désignés pour les dotations soumises à des restrictions externes. Le montant mis à disposition pour les dépenses liées aux dotations soumises à des restrictions externes est comptabilisé en tant que revenu d'investissement, et tout montant soumis à des restrictions et disponible pour les dépenses qui n'a pas été dépensé à la fin de l'exercice est reporté et classé en tant qu'apports reportés. Les revenus d'investissement sur les dotations soumises à des restrictions externes qui dépassent le montant mis à disposition pour les dépenses, les pertes sur les dotations soumises à des restrictions externes et l'insuffisance des revenus d'investissement par rapport au montant mis à disposition pour les dépenses sont comptabilisés en tant qu'augmentations (diminutions) directes des dotations.

Les États financiers consolidés de l'Université York pour le 30 avril 2024

comptabilisés dans l'exposé récapitulatif des résultats et des variations du déficit. Les revenus (pertes) d'investissement nets de toutes les dépenses effectives des dotations internes sont transférés entre le déficit non affecté et les dotations soumises à des restrictions internes affectées par le biais de l'état consolidé des variations de l'actif net.

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement acceptés exige de l'administration qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui affectent les montants déclarés des actifs et des passifs, les montants correspondants des recettes et des dépenses, et la présentation des actifs et passifs éventuels. Les domaines importants nécessitant le recours à des estimations sont les hypothèses utilisées pour déterminer l'évaluation des actifs/obligations en matière de pensions et autres prestations de retraite, les hypothèses utilisées pour déterminer l'évaluation de l'impact des négociations collectives, l'interruption de travail et la comptabilisation des contingences. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

c) Encaisse et équivalents au comptant

L'encaisse et les équivalents au comptant comprennent les dépôts et les investissements dont l'échéance est d'environ trois mois ou moins à la date d'achat, sauf s'ils sont détenus à des fins d'investissement plutôt que de liquidité, auquel cas ils sont classés en tant qu'investissements.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti ou la méthode du coût moyen pondéré, en fonction de la nature et de l'utilisation des articles en stock. La même méthode de calcul du coût est utilisée pour tous les stocks ayant une nature et une utilisation similaires.

e) Instruments financiers

Les investissements comptabilisés à la juste valeur comprennent les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, ainsi que d'investissements dans des fonds communs, de contrats dérivés et de tout investissement dans des titres à revenu fixe que l'Université désigne à l'achat comme devant être évalués à la juste valeur. Les transactions sont enregistrées à la date de la transaction et les coûts de transaction sont comptabilisés dans l'exposé récapitulatif des résultats et des variations du déficit au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Les investissements dans des titres à revenu fixe qui ne sont pas désignés pour être évalués à la juste valeur sont initialement enregistrés à la juste valeur plus les coûts de transaction, ce qui représente le coût, et sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute provision pour dépréciation. Les investissements dans des titres à revenu fixe dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisés comme des investissements à court terme, sauf s'ils sont détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins de liquidité.

Les actifs immobiliers investis dans des fonds privés sont gérés par des gestionnaires tiers en investissement. Les gestionnaires de ces participations effectuent et fournissent périodiquement des évaluations des investissements sous-jacents. Les états financiers annuels des intérêts d'investissement privés sont audités et sont également fournis par les gestionnaires en investissement. La valeur des investissements dans ces participations est basée sur les dernières évaluations fournies (généralement le 31 décembre), ajustées pour tenir compte des encaissements et des distributions ultérieurs du fonds, ainsi que des décaissements en faveur du fonds jusqu'au 30 avril. L'Université estime que la valeur comptable de ces instruments financiers est une estimation raisonnable de la juste valeur. Les investissements privés n'étant pas facilement négociables, leur valeur estimée est sujette à des incertitudes et peut donc différer de la valeur qui aurait été utilisée s'il existait un marché pour ces investissements.

Les dettes à long terme sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, qui représente le coût, et ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dettes à long terme sont présentées nettes des primes, escomptes et frais d'émission correspondants.

Les autres instruments financiers, y compris l'encaisse et les équivalents au comptant, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et charges à payer, sont initialement enregistrés à leur juste valeur, qui représente le coût, et sont ensuite évalués au coût, déduction faite de toute provision pour dépréciation.

f) Immobilisations

Les immobilisations achetées sont comptabilisées à leur coût. Les immobilisations apportées sont comptabilisées à leur juste valeur marchande à la date de l'apport. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

	Taux annuel	Années
Bâtiments, installations et infrastructures	2,5 % à 10 %	10 à 40
Matériel, mobilier et logiciels	5 % à 33,3 %	3 à 20
Livres de bibliothèque	100 %	1

Les dépenses de construction en cours sont capitalisées au fur et à mesure qu'elles sont engagées et sont amorties comme décrit ci-dessus une fois que l'actif est mis en service. Les dépenses capitalisées comprennent les intérêts sur les dettes qui les financent.

Les grands projets de logiciels, y compris les salaires et avantages directement liés à leur acquisition, leur développement et leur installation, sont inclus dans le matériel, le mobilier et les logiciels.

Les dons d'éléments faisant partie de la collection d'œuvres d'art sont comptabilisés comme des augmentations directes des immobilisations et des actifs nets à la valeur estimée établie par une évaluation indépendante au cours de la période où l'Université les reçoit. La collection d'œuvres d'art est considérée comme ayant une valeur permanente et n'est pas amortie.

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas contribuer à la capacité de l'Université à fournir des biens et des services. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et une dépense dans l'exposé récapitulatif des résultats et des variations du déficit. Une dépréciation n'est pas inversée si la juste valeur de l'actif concerné augmente par la suite.

g) Conversion des devises étrangères

L'Université comptabilise les opérations de recettes et de dépenses libellées en devises étrangères au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et tout gain ou perte de change est inclus dans l'exposé récapitulatif des résultats et des variations du déficit. Les gains et pertes de change sur les investissements sont comptabilisés en cohérence avec les revenus d'investissement.

h) Régimes d'avantages sociaux des employés

L'Université a un régime de retraite à cotisations définies comportant un volet à prestations définies qui assure un niveau minimum de prestations de retraite. Elle dispose également d'autres régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi qui prévoient principalement une couverture médicale et dentaire. Elle comptabilise le coût des prestations liées au régime à cotisations définies au fur et à mesure que les cotisations sont dues.

L'Université comptabilise ses régimes à prestations définies en appliquant la méthode de l'identification immédiate. Elle comptabilise le montant des obligations au titre des prestations constituées, après déduction de la juste valeur des actifs du régime évalués à la fin de l'exercice, en tenant compte d'éventuelles provisions pour dépréciation. Les coûts des services courants et les coûts financiers sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice. Les réévaluations et autres éléments liés aux gains et pertes actuariels, aux différences entre les rendements réels et attendus des actifs du régime et au coût des services passés sont comptabilisés comme une augmentation ou une diminution directe de l'actif net. Les obligations au titre des prestations constituées pour le régime de retraite sont déterminées sur la base des rapports d'évaluation actuarielle préparés à des fins de financement. Les obligations au titre des prestations constituées pour les autres régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminées sur la base de rapports d'évaluation actuarielle préparés à des fins comptables. Ces rapports doivent être préparés au moins tous les trois ans. Pour les années où il n'y a pas d'évaluation actuarielle, l'Université utilise la technique de report pour estimer les charges à payer en utilisant les hypothèses des rapports d'évaluation actuarielle les plus récents.

i) Services fournis

Les bénévoles consacrent un nombre indéterminé d'heures par an. En raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur, les services fournis ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés.

3. INVESTISSEMENTS

a) Les investissements comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Liquidités	9 020	4 566
Fonds de revenu à court terme	9 840	5 633
Certificats de placement garanti	461 364	548 419
Obligations du gouvernement canadien	44 398	55 458
Obligations de sociétés canadiennes	120 183	183 366
Obligations étrangères	164 971	155 191
Fonds de titres à revenu fixe	184 664	84 957
Hypothèques	102 770	105 472
Actions canadiennes et mondiales	363 292	353 737
Actifs réels	98 664	69 618
Autre	777	1 505
Total	1 559 943	1 567 922

Les investissements dans les fonds communs ont été répartis entre les catégories d'actifs sur la base des investissements sous-jacents détenus dans les fonds communs.

Certains investissements, l'encaisse et les équivalents au comptant sont affectés aux apports reportés, aux apports reportés non dépensés afférents aux immobilisations et aux dotations soumises à des restrictions externes comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Apports reportés (note 6)	242 062	233 754
Apports reportés afférents aux immobilisations - non dépensés (note 10)	62	3 578
Dotations - soumises à des restrictions externes (note 12)	591 587	548 716
Total	833 711	786 048

Tous les investissements sont comptabilisés à leur juste valeur, à l'exception de certaines obligations, hypothèques, fonds à revenu fixe et autres investissements, qui sont comptabilisés au coût amorti. En fin d'exercice, les investissements sont comptabilisés comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Juste valeur – dotations	626 974	582 711
Juste valeur - fonds de fonctionnement et d'amortissement	219 868	134 217
Coût amorti – fonds de fonctionnement et d'amortissement	713 101	850 994
Total des investissements	1 559 943	1 567 922
Moins les investissements classés à court terme	(450,585)	(481 310)
Total des investissements à long terme	1 109 358	1 086 612

Les investissements dans le fonds d'amortissement (notes 9 et 11) totalisent 102 405 \$ (2023 : 93 419 \$), soit 94 456 \$ (2023 : 93 419 \$) dans des investissements comptabilisés au coût amorti et 7 949 \$ (2023 : néant) dans des investissements comptabilisés à la juste valeur.

Les investissements sont exposés aux risques de change, de taux d'intérêt, d'autres risques de prix et de crédit (note 17). L'Université gère ces risques au moyen de politiques et de procédures régissant la composition des actifs, la répartition des actions et des titres à revenu fixe, ainsi que la diversification entre les catégories d'actifs et à l'intérieur de celles-ci.

Pour gérer le risque de change, une politique d'atténuation a été mise en œuvre pour les investissements de l'Université libellés en devises étrangères afin de minimiser les fluctuations des taux de change et l'incertitude qui en résulte pour les résultats financiers futurs. Tous les contrats en cours ont une durée résiduelle inférieure à un an. L'Université a des

contrats en cours libellés en devises étrangères, comme indiqué ci-dessous.

La valeur notionnelle et la juste valeur des contrats de change à terme sont les suivantes :

Devise vendue	2024		2023	
	Valeur indicative (\$ CA)	Juste valeur du contrat (\$ CA)	Valeur indicative (\$ CA)	Juste valeur du contrat (\$ CA)
USD	57 073	(667)	40 485	(63)
EUR	1 505	6	1 193	(23)

La juste valeur des contrats de change à terme est incluse dans les autres investissements. La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comptabilisée comme un revenu d'investissement dans l'exposé récapitulatif des résultats et des variations du déficit.

b) Les revenus d'investissement sont composés des éléments suivants :

	2024 \$	2023 \$
Revenus d'investissement sur les dotations, déduction faite des frais de gestion (note 12)	52 943	42 311
Moins les revenus d'investissement crédités aux dotations externes (note 12)	(51 363)	(40 884)
Plus les allocations pour les dépenses sur les dotations externes, déduction faite des reports	15 901	17 484
Revenus d'investissement attribuables aux dotations	17 481	18 911
Autres revenus d'investissement	50 971	37 206
Total	68 452	56 117

c) Engagements non libérés de l'actif réel et de la dette privée :

Les investissements de l'Université dans les actifs immobiliers et la dette privée (biens immobiliers, infrastructures et prêts privés) dans des fonds privés gérés par des gestionnaires tiers prennent généralement la forme de sociétés en commandite gérées par un partenaire général auquel l'Université participe en tant que partenaire limité. Les conditions juridiques de ces fonds d'investissement privés, qui portent sur divers domaines de l'investissement immobilier et des prêts privés, exigent que les investisseurs prennent initialement un engagement non financé et versent ensuite des fonds au fil du temps (cumulativement jusqu'à un maximum du montant total engagé), en réponse à une série d'appels de fonds émis par le gestionnaire à l'intention des investisseurs. Au 30 avril 2024, l'Université avait des engagements non libérés d'environ 83 953 \$ (2023 : 75 247 \$). L'engagement de capital est libéré par le gestionnaire sur une période d'investissement prédéfinie, qui varie selon les fonds. Le montant total engagé dans un fonds privé peut ne pas être entièrement libéré pour diverses raisons, notamment le manque d'occasions d'investissement, un échéancier inapproprié, l'atténuation de la gestion des risques, les préférences des investisseurs, les contraintes liées à la taille du fonds et des considérations réglementaires ou juridiques.

4. INVESTISSEMENT DANS UN CONTRAT DE LOCATION

L'Université a conclu un contrat de location-financement direct avec la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (« Infrastructure Ontario »), anciennement Société immobilière de l'Ontario. Les locaux loués sont situés sur le campus Keele et sont occupés par les Archives de l'Ontario. Le bail a débuté le 25 février 2009 pour une période initiale de 25 ans, plus trois options de prolongation de 10 ans chacune. Avant le début du bail, Infrastructure Ontario a exercé la première option de renouvellement de 10 ans.

Pour construire les installations utilisées par les Archives de l'Ontario, l'Université a conclu en mai 2007 des accords contractuels avec un consortium qui s'est chargé de la conception, de la construction et du financement des installations pendant la phase de construction du projet.

En paiement du coût de l'installation, York a cédé au consortium le flux de revenus découlant du bail d'Infrastructure Ontario pour une période de 35 ans. Cependant, York reste redevable des loyers versés au consortium en cas de défaillance d'Infrastructure Ontario.

La valeur actualisée des loyers dus par Infrastructure Ontario au début du bail a été fixée à 45 M\$ sur la base d'un taux d'actualisation de 10,5 % et sans qu'aucune valeur résiduelle ne soit attribuée aux Archives de l'Ontario.

La valeur comptable de l'investissement en location comprend le total des paiements minimaux dus par Infrastructure Ontario sur 35 ans, moins les revenus financiers non acquis au taux de 10,5 %. Le solde est calculé comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Total des paiements minimaux futurs du bail	91 144	95 962
Moins les revenus financiers non acquis	(51 593)	(55 733)
Investissement dans un contrat de location (note 8)	39 551	40 229
Moins la partie à court terme enregistrée dans les comptes débiteurs	(753)	(678)
Total	38 798	39 551

Les paiements minimaux futurs au titre de la location devraient être les suivants :

	\$
2025	4 818
2026	4 818
2027	4 818
2028	4 818
2029	4 818
Par la suite	67 054
Total	91 144

L'Université a comptabilisé les montants dus au consortium au titre de la cession de bail dans la section des passifs du bilan consolidé. La partie à court terme de 753 \$ (2023 : 678 \$) est présentée dans les comptes créditeurs et charges à payer, tandis que la partie à long terme est présentée dans les passifs à long terme comme 38 798 \$ (2023 : 39 551 \$) (note 8). Ce passif a été actualisé à un taux de 10,5 % et sera réduit sur la durée de cession du bail de 35 ans, parallèlement à la réduction de l'investissement dans le bail.

5. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations comprennent les éléments suivants :

	2024			2023		
	Coût \$	Amortissement s cumulés \$	Valeur comptable nette \$	Coût \$	Amortissement s cumulés \$	Valeur comptable nette \$
Terrains	584 046	-	584 046	584 980	-	584 980
Bâtiments, installations et infrastructures	1 586 476	753 029	833 447	1 562 740	713 078	849 662
Matériel, mobilier et logiciels	171 171	99 726	71 445	140 451	91 383	49 068
Livres de bibliothèque	35 139	35 139	-	37 652	37 652	-
Collection d'œuvres d'art	6 363	-	6 363	6 274	-	6 274
Construction en cours	312 756	-	312 756	234 865	-	234 865
Total	2 695 951	887 894	1 808 057	2 566 962	842 113	1 724 849

- a) Au cours de l'exercice, le coût total des articles ajoutés aux livres de bibliothèque a été de 2 163 \$ (2023 : 1 492 \$) et le coût total des articles retirés a été de 4 676 \$ (2023 : 4 860 \$).
- b) Au cours de l'exercice, l'Université a réduit le coût et les amortissements cumulés de 10 784 \$ (2023 : 24 817 \$) pour les immobilisations, y compris les livres de bibliothèque, qui étaient entièrement amortis et n'étaient plus utilisés.
- c) Les terrains du campus Glendon et la majorité des terrains du campus Keele ont été acquis grâce à des subventions. Ces subventions étaient assorties de clauses restrictives, qui ont été inscrites sur le titre de propriété et qui visent à limiter l'utilisation des propriétés à des fins d'enseignement ou de recherche au niveau de l'Université.
- d) Les constructions en cours comprennent le coût du projet du campus Marham Centre, le programme de renouvellement des systèmes étudiants et divers autres projets de construction et de rénovation.
- e) Les intérêts capitalisés ajoutés aux immobilisations se sont élevés à 4 088 \$ (2023 : 2 023 \$).

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent les subventions et les dons non dépensés soumis à des restrictions externes et les revenus disponibles non dépensés des dotations soumises à des restrictions externes. Les variations du solde des apports reportés afférents sont les suivantes :

	2024			2023		
	Recherche et autres subventions à des fins restreintes	Dons et soldes utilisables sans restrictions des dotations	Total	Recherche et autres subventions à des fins restreintes	Dons et soldes utilisables sans restrictions des dotations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde, début de l'exercice	170 140	63 614	233 754	152 476	59 504	211 980
Contributions, subventions et revenus d'investissement	112 827	38 911	151 738	107 912	39 096	147 008
Transferts vers les revenus	(105 843)	(37 587)	(143 430)	(90 248)	(34 986)	(125 234)
Solde à la fin de l'exercice (note 3)	177 124	64 938	242 062	170 140	63 614	233 754

7. FACILITÉS DE CRÉDIT

L'Université dispose d'une facilité d'exploitation à vue non garantie de 20 M\$. Cette facilité porte intérêt à un taux qui varie en fonction des soldes déposés, entre le taux préférentiel de la banque (7,20 % au 30 avril 2024) plus ou moins 0,5 %. Des lettres de crédit de 13,7 M\$ (2023 : 13,7 M\$) et des garanties de prêt de 1,5 M\$ (2023 : 1,5 M\$) ont été utilisées dans le cadre de cette facilité.

8. PASSIFS À LONG TERME

Les passifs à long terme comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Obligation en vertu d'une cession de bail (note 4)	39 551	40 229
Moins la partie à court terme enregistrée dans les comptes créditeurs et les passifs	(753)	(678)
Partie à long terme de l'obligation au titre d'un contrat de location	38 798	39 551
Autres régimes d'avantages sociaux (note 13)	243 628	216 110
Total	282 426	255 661

9. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Débiteures		
Débiteure de premier rang non garantie portant intérêt à 6,48 % et arrivant à échéance le 7 mars 2042	200 000	200 000
Débiteure de premier rang non garantie portant intérêt à 5,84 % et arrivant à échéance le 4 mai 2044	100 000	100 000
Débiteure de premier rang non garantie portant intérêt à 4,46 % et arrivant à échéance le 26 février 2054	100 000	100 000
Débiteure de premier rang non garantie portant intérêt à 3,58 % et arrivant à échéance le 26 mai 2056	100 000	100 000
Débiteure de premier rang non garantie portant intérêt à 3,39 % et arrivant à échéance le 1 ^{er} avril 2060	100 000	100 000
Autres obligations portant intérêt de 7,25 % à 7,63 % et arrivant à échéance entre mai et novembre 2023.	-	202
Emprunt à terme		
Emprunt à terme portant intérêt à 4,50 % et arrivant à échéance en octobre 2023	-	124
	600 000	600 326
Coûts de transaction non amortis	(3 192)	(3 262)
	596 808	597 064
Moins la partie échéant à moins d'un an	-	(326)
Total	596 808	596 738

Les remboursements annuels minimums prévus de la dette à long terme sont les suivants :

	\$
2025 à 2029	-
Par la suite	600 000
Total	600 000

Le montant des charges d'intérêt nettes des intérêts capitalisés (*note 5*) au cours de l'année sur la dette à long terme était de

26 153 \$ (2023 : 28 240 \$). Un fonds d'amortissement volontaire (*notes 3 et 11*) a été créé dans le but d'accumuler des fonds pour rembourser la plupart des obligations de l'Université à l'échéance. La valeur du fonds incluse dans les investissements au 30 avril 2024 s'élevait à 102 405 \$ (2023 : 93 419 \$).

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les variations du solde des apports reportés afférents aux immobilisations sont les suivantes :

	2024	2023
	\$	\$
Solde, début de l'exercice	437 401	444 858
Contributions pendant l'exercice	22 031	12 091
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(19 624)	(19 548)
Solde, fin de l'exercice	439 808	437 401
Comprenant :		
Contributions en capital – dépensées	439 746	433 823
Contributions en capital – non dépensées	62	3 578
Total	439 808	437 401

11. ACTIFS NETS SOUMIS À DES RESTRICTIONS INTERNES

Le détail des actifs nets soumis à des restrictions internes est le suivant :

	2024	2023
	\$	\$
Reports départementaux	(126,961)	85 503
Fonds de l'Université	129 631	71 060
Développement de systèmes informatiques	18 207	18 040
Engagements contractuels envers des groupes d'employés	8 757	9 487
Programmes de recherche	53 968	52 885
Prestations de retraite du personnel (<i>note 13</i>)	182 382	90 966
Fonds d'amortissement (<i>notes 3 et 9</i>)	102 405	93 419
Investissements en immobilisations	212 693	176 568
Réserve d'évaluation foncière	580 102	580 102
Réserve de capital	270 421	243 987
Projets d'investissement financés	(89,176)	(60 626)
Total	1 342 429	1 361 391

Les actifs nets soumis à des restrictions internes comprennent des fonds engagés à des fins précises qui reflètent l'application de la politique du conseil d'administration comme suit :

- i. Reports départementaux – Ils représentent les surplus (déficits) cumulés de toutes les facultés et divisions à la fin de l'exercice. Conformément à la politique du conseil d'administration, qui est approuvée chaque année, les facultés et les divisions doivent reporter les fonds nets non dépensés (dépassés) des dotations des années précédentes.
- ii. Fonds de l'Université – Il s'agit de fonds mis en réserve pour répondre aux futures initiatives universitaires et stratégiques de l'Université.
- iii. Développement de systèmes informatiques – L'Université prévoit de mettre en œuvre ou de moderniser plusieurs systèmes informatiques administratifs et systèmes d'information. Ces crédits soutiennent les engagements prévisionnels pour ces systèmes, planifiés ou en cours, ainsi que les étapes futures de mise en œuvre des systèmes qui n'ont pas encore fait l'objet d'un contrat à la fin de l'exercice.
- iv. Engagements contractuels envers des groupes d'employés – Il s'agit du report net de fonds pour répondre à des engagements futurs définis dans le cadre de conventions collectives avec divers groupes d'employés.
- v. Programmes de recherche : crédits destinés à la recherche financée en interne.
- vi. Prestations de retraite des employés – Il s'agit de l'excédent net de pension associé au régime de retraite.
- vii. Fonds d'amortissement – Il s'agit des fonds mis en réserve pour le remboursement des obligations (*note 9*).

- viii. Investissement en immobilisations – Il s’agit du montant net des immobilisations financées par le capital interne.
- ix. Réserve d’évaluation des terrains – Elle représente l’augmentation de la valeur d’évaluation des terrains de l’Université au 1^{er} mai 2011.
- x. Réserve de capital – Il s’agit de fonds affectés à l’entretien différé, aux urgences en matière de capital et aux projets d’investissement planifiés ou en cours.
- xi. Projets d’investissement financés à l’avenir – Il s’agit de projets qui seront financés à l’avenir par une combinaison de dotations budgétaires, de dons et de dettes.

12. DOTATIONS

Les dotations comprennent les dons affectés reçus par l’Université et les fonds qui ont été désignés en interne par le conseil d’administration. Le rendement des investissements généré par des dotations est utilisé conformément aux différents objectifs établis par les donateurs ou par le conseil d’administration. Chaque année, l’Université détermine la répartition des dépenses après avoir examiné la contribution initiale de chaque dotation, sa valeur de marché et l’objectif à long terme de préservation du pouvoir d’achat de chaque dotation.

Les variations de l’actif net affecté aux dotations sont les suivantes :

	2024			2023		
	Restrictions internes	Restrictions internes	Total	Restrictions internes	Restrictions internes	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde, début de l’exercice	17 996	548 716	566 712	17 295	516 272	533 567
Contributions	-	7 798	7 798	-	7 342	7 342
Revenus d’investissement (note 3)	1 580	51 363	52 943	1 427	40 884	42 311
Montant disponible	(2 371)	(17 290)	(19 661)	(726)	(15 782)	(16 508)
Transferts	(1 000)	1 000	-	-	-	-
Solde, fin de l’exercice	16 205	591 587	607 792	17 996	548 716	566 712

Fonds fiduciaire d’initiative pour les étudiantes et étudiants de l’Ontario et Fiducie d’aide aux étudiantes et étudiants de l’Ontario

Les dotations soumises à des restrictions externes comprennent les subventions accordées par le gouvernement de l’Ontario dans le cadre du Fonds fiduciaire d’initiative pour les étudiantes et étudiants de l’Ontario (« FFIÉO ») et de la Fiducie d’aide aux étudiantes et étudiants de l’Ontario (« FAEO »), qui sont des programmes de jumelage. Ces programmes ont fourni des fonds de jumelage pour les dons de dotation admissibles en faveur de l’aide aux étudiantes et étudiants. Les revenus d’investissement générés par ces fonds sont utilisés pour financer les réponses accordées aux personnes admissibles.

La position de ces soldes de fonds, à la valeur comptable et à la valeur de marché, est calculée comme suit :

	FFIÉO I	FFIÉO II	2024	2023
	\$	\$	\$	\$
Pour l'exercice se terminant le 30 avril				
Fonds de dotation :				
Dotation à la valeur comptable, au début et à la fin de l'exercice	67 583	10 714	78 297	78 297
Dotation à la valeur de marché, fin de l'exercice	134 139	20 038	154 177	145 410
Fonds utilisables sans restrictions :				
Fonds utilisables sans restrictions pour les récompenses, début de l'exercice	43 073	4 354	47 427	47 978
Gains de placement réalisés, déduction faite de la protection du capital	6 992	1 045	8 037	3 690
Bourses attribuées	(3 398)	(609)	(4 007)	(4 241)
Fonds utilisables sans restrictions pour les récompenses, fin de l'exercice	46 667	4 790	51 457	47 427
Nombre de bourses attribuées	1 540	308	1 848	2 155

OTSS			2024	2023
Pour l'exercice se terminant le 31 mars*			\$	\$
Fonds de dotation :				
Dotation à la valeur comptable, au début et à la fin de l'exercice			45 764	45 764
Dotation à la valeur de marché, fin de l'exercice			87 207	80 296
Fonds utilisables sans restrictions :				
Fonds utilisables sans restrictions pour les récompenses, début de l'exercice			27 304	27 388
Gains de placement réalisés, déduction faite de la protection du capital			4 553	2 060
Bourses attribuées			(2 318)	(2 144)
Fonds utilisables sans restrictions pour les récompenses, fin de l'exercice			29 539	27 304
Nombre de bourses attribuées			1 108	1 038

*Selon les lignes directrices du ministère des Collèges et Universités en matière de rapports.

Les fonds utilisables sans restrictions pour les récompenses sont inclus dans les apports reportés (*note 6*) du bilan consolidé.

13. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

L'Université dispose d'un certain nombre de régimes financés et non financés qui fournissent des pensions, d'autres prestations de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi à la plupart des membres de son personnel. Le régime de retraite est un régime à cotisations définies, qui comporte un volet à prestations définies assurant un niveau minimum de prestations de retraite. L'évaluation actuarielle la plus récente à des fins de financement du régime de retraite date du 31 décembre 2023.

Les autres régimes de retraite sont des régimes de soins de santé contributifs pour lesquels les cotisations des retraités sont ajustées annuellement. Le régime prévoit également des prestations d'invalidité de longue durée après l'emploi, mais avant la retraite. L'évaluation actuarielle la plus récente pour les autres avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée au 1^{er} mai 2023. L'évaluation actuarielle la plus récente pour les avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée au 30 avril 2024.

Les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux de l'Université sont les suivantes :

	2024		2023	
	Régime de retraite	Autres régimes de retraite	Régime de retraite	Autres régimes de retraite
	\$	\$	\$	\$
Excédent (déficit) du régime, début de l'exercice	90 966	(216 110)	51 437	(159 205)
Réévaluation du passif au 1 ^{er} mai 2022 (note 2)	-	-	-	(28 257)
Charges liées aux régimes d'avantages sociaux du personnel	(46 985)	(18 346)	(46 110)	(16 026)
Réévaluations	89 944	(19 353)	37 845	(19 649)
Cotisations de l'employeur	48 457	10 181	47 794	7 027
Excédent (déficit) du régime à la fin de l'exercice	182 382	(243 628)	90 966	(216 110)
Renseignements complémentaires :				
Actifs du régime	3 510 690	-	3 293 451	-
Obligations du régime	(3 328 308)	(243 628)	(3 202 485)	(216 110)
Surplus/Déficit du régime :	182 382	(243 628)	90 966	(216 110)
Cotisations du personnel	40 062	-	39 290	-
Prestations versées et frais administratifs	154 245	11 027	156 095	7 925

Les réévaluations comprennent les gains (pertes) actuariels et la différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs du régime.

L'excédent du régime de retraite est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Le déficit des autres régimes d'avantages sociaux est inclus dans les passifs à long terme (note 8) du bilan consolidé.

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer l'excédent (le déficit) des prestations constituées et le coût des prestations de l'Université sont les suivantes :

	2024		2023	
	Régime de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Régime de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	%	%	%
Excédent (déficit) des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,75	5,25/5,10	5,75	4,85/4,75
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux d'augmentation de la rémunération	4,00	4,00	4,00	4,00
Charge au titre des prestations constituées				
Taux d'actualisation	5,75	4,85/4,75	5,75	4,70/4,35
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00	2,00
Taux de rendement à long terme attendu des actifs du régime	5,75	-	5,75	-
Taux d'augmentation de la rémunération	4,00	4,00	4,00	4,00

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation non financée de l'Université au titre des prestations constituées (OPC) a été déterminé sur la base du rendement d'obligations d'entreprises de haute qualité. Le taux d'actualisation pour les prestations accumulées était de 5,25 % (2023 : 4,85 %) pour les avantages postérieurs au départ à la retraite (APDR) et de 5,10 % (2023 : 4,75 %) pour les avantages postérieurs à l'emploi (APE), et le taux d'actualisation pour la charge des prestations était de 4,85 % (2023 : 4,70 %) pour les APDR et 4,75 % (2023 : 4,35 %) pour les APE.

À des fins de mesure, 5,02 % (2023 : 4,89 %) et 4,98 % (2023 : 4,76 %) du coût des prestations de soins de santé couvertes ont été pris en compte pour les APDR et APE, respectivement. Il a été supposé que le taux d'augmentation diminuerait progressivement pour atteindre 4,05 % en 2040 pour les plans APDR et APE; le taux d'augmentation devrait rester à ce niveau par la suite.

En 2023, l'Université a adopté les modifications apportées au chapitre 3462, *Avantages sociaux futurs, du Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Par conséquent, l'Université a réévalué ses OPC en utilisant un taux d'actualisation approprié dans le cadre d'une évaluation comptable au 30 avril 2022, et a immédiatement comptabilisé la perte actuarielle de 28 257 \$ qui en résulte au 1^{er} mai 2022.

Les actifs du régime de retraite sont investis comme suit :

	2024	2023
	%	%
Actions	43	50
Revenu fixe	32	26
Autre	25	25
Total	100	100

14. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les variations nettes des soldes hors trésorerie liés aux opérations comprennent les éléments suivants :

	2024	2023
	\$	\$
Comptes débiteurs	1 823	(18 482)
Stocks	(293)	(555)
Dépenses payées d'avance	(6 861)	(4 479)
Comptes créditeurs et charges à payer	66 279	(8 645)
Revenus reportés	38 765	14 109
Apports reportés	8 308	21 774
Variation nette des soldes hors trésorerie liés aux opérations	108 021	3 722

La vente (l'achat) d'investissements est calculée comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Variation des investissements	7 979	(14 138)
Revenus d'investissement sur des dotations soumises à des restrictions externes, moins les montants rendus disponibles pour les dépenses (<i>note 12</i>)	34 073	25 102
Vente d'investissements, nette	42 052	10 964

L'achat d'immobilisations est calculé comme suit :

	2024	2023
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations	(139 773)	(141 100)
Variation au cours de l'exercice, par rapport à l'exercice précédent, des comptes créditeurs et des charges à payer liés aux acquisitions d'immobilisations	6 289	(1 100)
Achat d'immobilisations	(133 484)	(142 200)

Au 30 avril 2024, les comptes créditeurs et les charges à payer comprennent des remises gouvernementales à payer de 19 559 \$ (2023 : 20 973 \$).

15. ENTITÉ APPARENTÉE

L'Université est membre, avec 20 autres universités, de TRIUMF, le laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules, situé sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique (« UBC »). TRIUMF est une coentreprise et était un organisme de bienfaisance enregistré non constitué en société avant le 1^{er} juin 2021. Le 1^{er} juin 2021, TRIUMF a transféré l'ensemble de ses actifs et passifs à TRIUMF Inc, un organisme de charité enregistré. À partir de ce jour, l'Université est devenue membre de la corporation avec les 20 autres universités. Chaque université a un intérêt indivis de 1/21 dans ses actifs, ses passifs et ses obligations. Le terrain et les bâtiments qu'il occupe appartiennent à UBC. Les installations et leur fonctionnement sont financés par des subventions du gouvernement fédéral, et l'Université n'a apporté aucune contribution financière directe à ce jour. L'actif net de TRIUMF Inc. n'est pas envisagé et n'est pas facilement réalisable par l'Université. Les intérêts de l'Université dans les actifs, les passifs et les résultats d'exploitation ne sont pas inclus dans les présents états financiers consolidés (*note 16[c]*).

Les informations financières suivantes au 31 mars pour TRIUMF Inc. ont été préparées conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les normes comptables qui s'appliquent aux organismes publics sans but lucratif, si ce n'est que toutes les immobilisations et les provisions connexes pour les coûts de déclasserement, le cas échéant, sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les coûts sont engagés. Les différences éventuelles dans le cadre de référence ne sont pas significatives pour les états financiers consolidés de l'Université.

	2024	2023
	\$	\$
	(non audité)	(audité)
État de la situation financière		
Total des actifs	58 076	53 755
Passif total	11 156	11 266
Total des soldes des fonds	46 920	42 489
État des fonds/recettes et des dépenses combinées		
Revenus	108 789	101 155
Dépenses	104 358	99 356
Excédent des recettes sur les dépenses	4 431	1 799

16. ENGAGEMENTS ET PASSIFS ÉVENTUELS

a) Litiges et autres procédures réglementaires

La nature des activités de l'Université est telle qu'il y peut généralement y avoir des litiges et/ou d'autres procédures réglementaires en cours ou en vue. En ce qui concerne les réclamations connues au 30 avril 2024, l'Université estime qu'elle dispose de moyens de défense valables et d'une couverture d'assurance appropriée. Par conséquent, on ne s'attend pas à ce que ces réclamations aient un effet significatif sur la situation financière de l'Université. Il existe d'autres réclamations ou réclamations potentielles dont l'issue ne peut être déterminée à l'heure actuelle. Si des pertes supplémentaires devaient se produire, elles seraient imputées au revenu dans l'exercice où elles peuvent être estimées.

L'Université a été soumise à la *Loi visant à mettre en œuvre des mesures de modération concernant la rémunération dans le secteur public de l'Ontario (2019)* (la « Loi » ou le « projet de loi 124 »). La Loi prévoyait une période de trois ans de modération des salaires et de mesures de restriction de la rémunération pour les employés syndiqués et non syndiqués du gouvernement de l'Ontario, des organismes de la Couronne, du secteur public en général et d'une série d'organisations recevant des fonds du gouvernement de l'Ontario. En novembre 2022, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déclaré le projet de loi 124 nul et non avenu. En décembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a fait appel de la décision de la Cour supérieure de justice de l'Ontario concernant le projet de loi 124. En février 2024, le gouvernement de l'Ontario a abrogé le projet de loi 124.

Au cours de l'exercice financier, l'Université a conclu des accords avec ses principaux syndicats afin de fournir une compensation supplémentaire pour les périodes de conventions collectives entrant dans la période de modération. Les montants estimés dus aux employés sont reflétés dans les comptes créditeurs et les charges à payer dans le bilan consolidé.

b) Canadian University Reciprocal Insurance Exchange (« CURIE »)

L'Université participe à un échange réciproque de risques d'assurance en association avec d'autres universités canadiennes. CURIE, le programme d'auto-assurance réciproque, implique un accord de partage des risques assurables de propriété et de responsabilité des Universités membres pour une durée d'au moins cinq ans. Les membres du régime sont tenus de verser des primes annuelles de dépôt, qui sont déterminées de manière actuarielle et comptabilisées au cours de l'exercice. Les membres du régime sont soumis à une nouvelle évaluation proportionnelle à leur participation au cas où les primes seraient insuffisantes pour couvrir les pertes et les dépenses. Au 31 décembre 2023, CURIE était entièrement financé.

c) TRIUMF Inc.

Bien qu'il n'y ait aucune intention de déclasser les installations de TRIUMF Inc., ses membres se sont conformés à la législation fédérale en mettant en place un plan de déclassement, y compris un plan de financement, dans l'éventualité où TRIUMF Inc. serait déclassée. Le plan de déclassement est régulièrement mis à jour conformément aux exigences du permis de TRIUMF Inc. En date du 31 mars 2023, le solde du fonds, soit 12,5 M\$, était détenu sur un compte séquestre pour financer les coûts de déclassement. Chaque Université membre a conclu un accord confirmant qu'elle partagera le coût de tout déficit de financement dans le cas où les coûts de déclassement dépasseraient les fonds disponibles pour celui-ci.

d) Engagements en capital et autres

Le coût engagé estimé pour les projets d'investissement et autres au 30 avril 2024 est d'environ 71,7 M\$. Ces projets d'investissement seront financés par des subventions gouvernementales, des fonds internes, des produits de débenture et des collectes de fonds.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

L'Université est exposée à divers risques financiers par le biais de transactions sur des instruments financiers. Il n'y a pas de changements significatifs dans les risques en 2024 par rapport à 2023.

Risque de cours de change

L'Université est exposée au risque de cours de change en ce qui concerne ses investissements libellés en devises étrangères, y compris les investissements sous-jacents de ses fonds communs libellés en devises étrangères, car la juste valeur et les flux de trésorerie futurs fluctueront en raison des variations de la valeur relative des devises étrangères par rapport au dollar canadien. L'Université utilise des contrats de change à terme pour gérer le risque de change associé à ses investissements libellés en devises étrangères (*note 3*).

Risque de taux d'intérêt

L'Université est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses investissements dans des investissements à revenu fixe, y compris des fonds communs qui détiennent des titres à revenu fixe, son investissement dans un contrat de location et son passif compensatoire, et en ce qui concerne sa dette à taux fixe, parce que la juste valeur fluctuera. L'Université gère le risque de taux d'intérêt par le biais de la diversification et des lignes directrices énoncées dans sa déclaration sur les politiques et procédures d'investissement.

Risque de crédit

L'Université est exposée au risque de crédit en ce qui concerne ses créances et ses investissements à court terme et à revenu fixe en raison du risque qu'une partie à l'instrument financier puisse causer une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La qualité de crédit des investissements à revenu fixe est gérée par les gestionnaires d'investissement de l'Université conformément à ses politiques. Les gestionnaires externes sont responsables du suivi régulier des expositions au risque de crédit. La majorité des investissements de l'Université dans des titres à revenu fixe sont de bonne qualité.

Autres risques du marché

L'Université est exposée à d'autres risques du marché en raison des variations des prix courants (autres que les variations résultant des risques de taux d'intérêt ou de change) liés à ses investissements dans des titres de participation et des fonds communs. L'Université gère les autres risques du marché au moyen de la diversification, comme indiqué dans son énoncé des politiques et procédures d'investissement.

Risque de liquidité

L'Université est exposée au risque de liquidité dans la mesure où elle rencontrera des difficultés à honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Pour gérer ce risque, l'Université garde à disposition des ressources suffisantes pour faire face à ses obligations. La majorité des investissements de l'Université sont des actifs liquides cotés en bourse qui peuvent être facilement vendus et convertis en liquidités.

18. INTERRUPTION DE TRAVAIL

L'Université a connu une interruption de travail au cours de l'exercice 2023/2024 de la part des unités de négociation du SFCP 3903, qui représentent plus de 3 000 personnes employées par l'Université en tant que chargés de cours, assistants d'enseignement et auxiliaires de recherche. L'interruption de travail a débuté le 26 février 2024 et s'est terminée le 19 avril 2024.

En conséquence de cette interruption de travail, un certain nombre de cours ont été suspendus et certains étudiants n'ont pas pu terminer leurs cours et leurs examens avant le 30 avril 2024, date qui correspond à la fin normale de l'enseignement et des examens. L'Université a mené des efforts de remédiation (qui ont pris fin le 26 mai 2024) pour les étudiants qui n'ont pas été en mesure de terminer leur trimestre avant la fin de l'année fiscale. Les étudiants ont également eu la possibilité de se retirer des cours et de recevoir un crédit de droits de scolarité équivalent à utiliser avant la fin du trimestre d'hiver de l'exercice 2024/2025.

L'Université a reporté à l'exercice 2024/2025 une partie des droits d'inscription des étudiants pour des services non encore rendus, soit 49 973 dollars, qui est incluse dans les revenus différés du bilan consolidé.